

1997

Demande d'admission

Études de premier cycle



Université du Québec à Montréal
Registrariat

Vous devez remplir le formulaire de demande d'admission si:

- vous désirez être admise, admis à un programme de premier cycle comme étudiante régulière, étudiant régulier (à temps complet ou à temps partiel);
- vous êtes étudiante régulière, étudiant régulier dans un programme de l'UQAM et désirez en entreprendre un autre, au même titre, parce que vous terminez ce programme ou voulez l'abandonner.
- vous désirez entreprendre un nouveau programme tout en terminant celui que vous suivez actuellement, il ne doit vous rester que neuf crédits ou moins à obtenir;
- vous êtes actuellement étudiante libre, étudiant libre à l'UQAM et désirez faire une demande d'admission comme étudiante régulière, étudiant régulier. Vous devez dans ce cas fournir à nouveau tous les documents nécessaires à l'étude de votre dossier;
- vous avez déjà été étudiante, étudiant dans un programme de l'UQAM auquel vous ne vous êtes pas inscrite, inscrit depuis les quatre dernières sessions;

- vous avez déjà été EXCLUE, EXCLU D'UN PROGRAMME DE L'UQAM POUR CAUSE DE NON-RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION et désirez être réadmise, réadmis à ce même programme ou à un autre programme;
- vous avez déjà été EXCLUE, EXCLU D'UN PROGRAMME DE L'UQAM POUR CAUSE DE NON-RESPECT DE TOUTE AUTRE CONDITION et désirez être réadmise, réadmis à ce même programme (après un délai de cinq ans) ou à un autre programme.

Vous ne devez pas remplir le formulaire de demande d'admission si :

- votre dossier est déjà actif dans le programme demandé;
- vous désirez suivre des cours en tant qu'étudiante libre, étudiant libre ou auditrice, auditeur; dans ce cas, l'admission et l'inscription se font simultanément à des dates prédéterminées. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, téléphonez au (514) 987-3132.

IMPORTANT

La personne ayant bénéficié d'un délai pour remplir une ou des condition(s) d'admission imposée(s) lors d'une demande d'admission antérieure ne bénéficiera que du délai résiduel si le nouveau programme auquel elle souhaite être admise comporte la ou les même(s) condition(s).

OBLIGATOIRE

Depuis la session d'automne 1992, les personnes admises à tous les programmes de baccalauréat et à certains programmes de certificat doivent se soumettre à un test vérifiant leur connaissance du français écrit ou faire la preuve de leur réussite du test de français du ministère de l'Éducation.

1 LES CONDITIONS D'ADMISSION

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent;

OU posséder des connaissances appropriées, une expérience pertinente attestée et être âgée, âgé de 21 ans au moment du début officiel de la session;

OU avoir réussi un certain nombre de cours de niveau universitaire, cours dont la nature et le nombre sont déterminés par l'UQAM selon le programme choisi;

ET connaître et comprendre suffisamment la langue française.

DE PLUS, certains programmes comportent des conditions particulières supplémentaires : expérience préalable, test, questionnaire, entrevue, dossier visuel, DEC avec des cours de structure d'accueil, DEC professionnel dans une discipline particulière, etc. Vérifiez quelles sont ces exigences en consultant le Guide d'admission aux études de premier cycle que vous pouvez vous procurer auprès du Service de l'admission. Si le programme choisi comporte une condition d'admission telle que test de français, questionnaire, dépôt d'un dossier visuel, etc., reportez-vous à la section 4. Attention, des dates importantes s'y retrouvent.

2 LES PIÈCES REQUISES

IMPÉRATIF

La transmission par télécopieur (fax) de documents, quels qu'ils soient, doit être suivie de l'envoi par la poste des originaux de tous ces documents.

INDISPENSABLE

Il est dans l'intérêt de la personne qui présente une demande d'admission de fournir tous les documents (diplôme(s), attestation(s) d'expérience et relevé(s) de notes d'études collégiales et/ou universitaires) lors du dépôt de la demande d'admission. Le Service de l'admission ne peut tenir compte des documents reçus après la prise de décision relative à la demande d'admission.

NOTA BENE : Tous les documents fournis lors d'une demande d'admission demeurent la propriété de l'UQAM et ne sont pas rendus aux candidates, candidats.

2-a Dans tous les cas :

- le formulaire de demande d'admission dûment rempli;
 - un chèque visé ou un mandat correspondant au montant des frais d'admission qui varient selon le programme choisi (reportez-vous à la liste des programmes offerts). Dans le cas où les frais d'admission à un programme diffèrent des frais d'admission à un autre programme, vous devez acquitter les frais les plus élevés;
 - une photocopie du certificat de naissance OU une photocopie (recto-verso) de la carte d'enregistrement émise par le ministère de la Justice;
 - si vous êtes née, né à l'étranger, obligatoirement, un certificat de citoyenneté ou une déclaration de droit d'établissement;
- et
- toutes les autres pièces requises et décrites aux rubriques 2-B, 2-C, 2-D, 2-E et 2-F, selon les particularités de votre candidature. Assurez-vous d'inclure tous les documents exigés, car un dossier incomplet peut entraîner un refus.

2-b Si vous suivez actuellement des cours dans un établissement d'enseignement collégial (cégep ou établissement assimilé) :

- les sigles et titres des cours auxquels vous êtes actuellement inscrite, inscrit ou auxquels vous prévoyez vous inscrire avant le début des études universitaires;
- une photocopie à jour non officielle de votre bulletin cumulatif.

En vertu d'une entente avec les établissements d'enseignement collégial, l'UQAM se charge d'obtenir les relevés de notes officiels des personnes en voie de terminer des études collégiales.

2-c Si vous avez terminé des études collégiales :

- une photocopie du relevé de notes final (non officiel) indiquant que vos études sont terminées;

2-d Si vous avez une expérience pertinente au programme demandé :

- l'original des attestations d'expérience pour chacun des emplois occupés, rémunérés ou bénévoles, pertinents aux études que vous désirez entreprendre. Les informations essentielles que chacune d'elles doit contenir sont :

1. Le nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. (ministère, direction, division, section, usine, etc.).
2. Le type d'entreprise, d'industrie ou de service. Une brève description du champ d'activité. Exemples : centre d'accueil pour personnes âgées autonomes, société de placements, école secondaire, laboratoire médical, etc.
3. Le type de travail exécuté. Le titre précis du poste occupé. Exemples : commis-comptable, représentante, représentant des ventes, responsable de la gestion des dossiers, enseignante, enseignant au secondaire, etc.
4. La durée des emplois occupés. Le statut : temps plein ou temps partiel. Le nombre d'heures travaillées par semaine.
5. La nature de vos activités ou de vos tâches les plus importantes. Par exemple, si vous êtes responsable de la gestion des dossiers, vos tâches peuvent se décrire ainsi :
 - coordonne, distribue et vérifie le travail du personnel sous sa responsabilité;
 - initie le nouveau personnel et participe à son évaluation;
 - collabore étroitement à l'élaboration des procédures, et
 - contrôle leur mise en application et règle les problèmes plus complexes.

Les attestations d'expérience DOIVENT OBLIGATOIREMENT être fournies et signées par l'employeur, sinon elles ne pourront être considérées lors de l'étude de votre dossier. LE CURRICULUM VITÆ N'EST PAS UNE PREUVE D'EMPLOI.

- une photocopie des relevés de notes des études collégiales;
- une photocopie des relevés de notes des études universitaires. Les relevés de notes officiels doivent être expédiés directement au Service de l'admission de l'UQAM par l'université les ayant émis et ce, à votre demande;
- une copie du permis ou du brevet d'enseignement, s'il y a lieu.

2-e Si vous suivez actuellement ou avez déjà suivi des cours à l'université

A L'UQAM, DANS UN PROGRAMME RÉGULIER :

- une photocopie de vos relevés de notes si vous avez suivi des cours ailleurs qu'à l'UQAM durant cette période. Les relevés de notes officiels doivent être expédiés directement au Service de l'admission de l'UQAM par l'établissement d'enseignement et ce, à votre demande;
- une copie du permis ou du brevet d'enseignement, s'il y a lieu.
- l'original des attestations d'expérience telles que décrites à la rubrique 2-D, s'il y a lieu;

Nota

Vous devez obligatoirement fournir, à nouveau, une photocopie de votre extrait du certificat de naissance OU une photocopie (recto-verso) de la carte d'enregistrement émise par le ministère de la Justice et une preuve de votre statut au Canada (déclaration de droit d'établissement ou certificat de citoyenneté).

DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ OU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

- une photocopie de vos relevés de notes indiquant les cours que vous avez suivis. Le relevé de notes officiel portant le sceau de l'institution qui l'a émis et mentionnant les notes obtenues pour les cours suivis doit être expédié directement au Service de l'admission de l'UQAM par l'université et ce, à votre demande;
- l'original des attestations d'expérience telles que décrites à la rubrique 2-D, s'il y a lieu;
- une copie du permis ou du brevet d'enseignement, s'il y a lieu.

2-f Si vous habitez à l'étranger :

- Vous devez nous faire parvenir une traite internationale, c'est-à-dire un chèque ou un mandat émis en devises canadiennes à partir d'un correspondant institutionnel canadien, OU un chèque ou un mandat de l'institution bancaire étrangère portant la mention «devises convertibles» (dans ce cas, des frais administratifs de 4 \$ CAN sont payables en sus). Les frais d'admission varient selon le programme choisi (reportez-vous à la liste des programmes offerts). Dans le cas où les frais d'admission à un programme diffèrent des frais d'admission à un autre programme, vous devez acquitter les frais les plus élevés.
- une preuve de votre statut au Canada (déclaration de droit d'établissement ou certificat de citoyenneté); sinon, vous devrez fournir au Registrariat, lors de votre arrivée à l'UQAM, les documents attestant que vous êtes détentrice, détenteur d'un visa d'étudiante, d'étudiant ou d'un permis de séjour, d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ainsi que d'une assurance maladie-hospitalisation;
- une copie certifiée conforme des relevés de notes des trois dernières années d'études;
- une copie certifiée conforme du ou des diplôme(s) présenté(s) à l'appui de la demande d'admission;
- l'original des attestations d'expérience telles que décrites à la rubrique 2-D, s'il y a lieu.

Une traduction française ou anglaise certifiée par le consulat ou l'ambassade du pays d'origine doit accompagner tous les documents que vous devez fournir, s'ils sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Nota

Pour accélérer le processus de demande de visa d'étudiante, d'étudiant et pour éviter, s'il y a lieu, que vous ne soyez convoquée, convoqué à des examens d'admission, vous devez préciser l'adresse de votre pays de résidence dans la section appropriée du formulaire de demande d'admission.

PRIMORDIAL

La personne qui a, par le passé, demandé une admission à un programme en vertu de la règle d'âge, de l'expérience jugée pertinente et des connaissances appropriées, et qui redemande une admission en vertu de la même règle doit fournir une description récente de son expérience professionnelle et les pièces attestant cette expérience. Il est dans son intérêt de maintenir son dossier à jour car, dans certains programmes, la sélection des candidates, des candidats, se fait en fonction de l'expérience dûment attestée : durée, pertinence et nature de l'emploi, etc.

3 LE TRAITEMENT DE VOS CHOIX DE PROGRAMMES

FONDAMENTAL

Les réponses sont expédiées en fonction de l'ordre de traitement de la demande d'admission et non en fonction de l'ordre des choix. Une réponse relative à un deuxième ou à un troisième choix expédiée avant celle relative à un premier choix ne signifie pas un refus.

Si vous avez choisi plus d'un programme :

les choix sont traités et étudiés EN PARALLÈLE et les décisions sont émises sans tenir compte de l'ordre des choix.

Le troisième choix doit OBLIGATOIREMENT être fait parmi les programmes non contingentés, sinon il sera rejeté.

Vous avez la possibilité de présenter plus d'un formulaire de demande d'admission, pourvu que vous acquittiez les frais

d'admission correspondant à chaque formulaire et que vous fournissiez les pièces nécessaires à l'étude de chacune de vos demandes.

SI VOUS DÉSIREZ RECEVOIR UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, VEUILLEZ REMPLIR LA CARTE PRÉVUE À CET EFFET ET IMPRIMÉE À L'ENDOS DE LA PRÉSENTE BROCHURE, LA DÉTACHER ET LA FAIRE PARVENIR AU SERVICE DE L'ADMISSION AVEC VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION ET LES PIÈCES REQUISES, EN PRENANT SOIN DE L'AFFRANCHIR SUFFISAMMENT.

4 ÉPREUVES D'ADMISSION

TESTS DU BACCALAURÉAT EN MUSIQUE

Si vous êtes cégépienne, cégépien ou universitaire, vous devez vous inscrire à l'une des séances de passation des tests qui auront lieu les samedis 15 et 22 mars 1997, en téléphonant au module de Musique au (514) 987-3000 poste 3675, entre le 10 février et le 5 mars 1997 inclusivement. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

Pour certains programmes comportant des conditions particulières d'admission (test, questionnaire, entrevue ou dépôt d'un dossier visuel), votre présence à l'UQAM est obligatoire ENTRE LA MI-MARS ET LA MI-MAI POUR LA SESSION D'AUTOMNE OU PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE POUR LA SESSION D'HIVER. Sauf en ce qui concerne quelques programmes de la Famille des arts (voir ci-dessous), une convocation vous invitant à venir remplir cette condition vous parviendra par la poste. Vous devez donc indiquer, dans la section appropriée du formulaire de demande d'admission, l'adresse de votre lieu de résidence pendant la période de convocation. Si cette adresse est temporaire, veillez à en faire le changement à une date ultérieure.

TEST DE FRANÇAIS

Les politiques d'admission à certains programmes comportent l'exigence de réussir le test de français du ministère de l'Éducation préalablement à l'admission. EN CAS D'ÉCHEC OU D'ABSENCE AU TEST, VOTRE ADMISSION À L'UN OU L'AUTRE DE CES PROGRAMMES EST AUTOMATIQUEMENT REFUSÉE. Les programmes concernés sont les suivants :

BACCALAURÉATS

Communication (profil Journalisme)
Éducation préscolaire et enseignement primaire (formation initiale)
Enseignement en adaptation scolaire et sociale (formation initiale)
Enseignement des langues secondes (option Anglais)
Enseignement des langues secondes (option Français)

Enseignement secondaire
(toutes les concentrations)

CERTIFICATS

Enseignement des langues secondes (option Anglais)
Enseignement des langues secondes (option Français)

Si vous êtes inscrite, inscrit dans un établissement d'études collégiales à la session courante, vous devez vous présenter à ce test dans l'institution que vous fréquentez à la date retenue par celle-ci. Vous ne serez pas convoquée, convoqué par l'UQAM.

Les exigences particulières de certains programmes de la Famille des arts sont les suivantes :

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE

Concentration Enseignement collectif	7902;
Concentration Histoire de la musique et musicologie	7897;
Concentration Interprétation	7899;
Concentration Interprétation musique populaire	7898;
Concentration Musicothérapie	7901.

Les tests (voir en marge) sont obligatoires pour toutes, tous, sauf si vous détenez un baccalauréat en musique et demandez l'admission dans les concentrations

suyvantes : Enseignement collectif, Histoire de la musique et musicologie et Musicothérapie.

Si vous demandez l'admission en vertu de l'expérience pertinente, vous serez convoquée, convoqué ultérieurement par lettre, s'il y a lieu, après l'étude de votre admissibilité au programme.

Les tests sont répartis sur six heures. L'évaluation porte sur les points suivants : dictée musicale, théorie des accords, harmonie, analyse harmonique, solfège et instrument.

Vous êtes priée, prié d'apporter votre instrument et vos partitions musicales. Une accompagnatrice, un accompagnateur est prévue, prévu pour les candidates, candidats en chant. Pour l'audition, vous devez préparer deux ou trois pièces de votre choix, le tout d'une durée maximale de 15 minutes.

Veillez noter que toutes les candidates, tous les candidats, dont celles et ceux en Interprétation musique populaire, doivent présenter en audition instrumentale un répertoire classique. Les batteurs et les bassistes sont les seules, seuls à pouvoir présenter en audition un répertoire de musique populaire.

En ce qui concerne la concentration Musicothérapie, qui est contingentée (20 places), les résultats des tests servent à la présélection des candidatures. Les candidates, candidats ayant obtenu les meilleurs résultats et celles, ceux qui détiennent un baccalauréat en musique s o n t convoquées, convoqués ultérieurement à une entrevue et à un test d'improvisation, d'une durée totale d'environ une heure.

BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE	
Cheminement Jeu	7736
Cheminement Scénographie	7788
Cheminement Critique et dramaturgie	7794
Cheminement Enseignement	7905.

Lors de la séance (voir en marge), vous devez répondre à un questionnaire portant sur votre culture personnelle et sur vos connaissances en théâtre. De plus, il vous faut passer une entrevue portant sur votre motivation à faire une carrière en théâtre et votre connaissance des spécificités de notre formation, ainsi qu'une audition, le tout d'une durée d'environ trois heures.

L'audition varie selon le cheminement choisi :

- **Jeu/formation d'acteur :** Vous devez présenter une scène en français québécois ou international, extraite du répertoire et d'une durée d'environ cinq minutes. Cette scène doit être un dialogue et vous devez vous présenter avec la réplique. Le comité évaluateur peut, au besoin, vous demander de représenter votre extrait à partir de nouvelles consignes, ou de faire une improvisation ou une lecture à première vue. Les critères d'évaluation sont, entre autres, les techniques de base (pose de voix, diction, intégration corporelle, coordination et rythmique), la vérité du jeu et du personnage, la compréhension de la scène et les qualités générales de l'interprétation, notamment le potentiel créateur.
- **Scénographie :** Vous devez faire une improvisation spatiale (esquisse d'un espace scénique) dont le thème est transmis sur place. Le comité évalue votre compréhension du thème et votre potentiel créateur.
- **Critique et dramaturgie :** Vous devez faire une analyse dramaturgique d'un extrait de scène qui vous est transmis sur place. Cette analyse est suivie d'un entretien. L'évaluation portera sur votre compréhension des différents codes scéniques.
- **Enseignement :** Vous devez faire une improvisation orale et gestuelle dont le thème est transmis sur place.

Vous pouvez apporter un curriculum vitæ et/ou un dossier visuel. Ces documents sont INDISPENSABLES si vous demandez une admission en vertu de l'expérience pertinente (être âgée, âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience pertinente attestée).

L'importance relative accordée à chacune des méthodes de sélection visant à évaluer votre motivation et vos aptitudes spécifiques pour le théâtre est la suivante :

- | | |
|---|----------|
| • Questionnaire : | 33 1/3 % |
| • Audition (présentation d'une scène, analyse dramaturgique ou improvisation) : | 33 1/3 % |
| • Entrevue : | 33 1/3 % |

TESTS DU BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE

Vous devez vous inscrire à l'une des séances de passation des tests qui auront lieu les 5, 6, 12 et 13 avril 1997, en téléphonant au module d'Art dramatique au (514) 987-3000 poste 4059, entre le 17 mars et le 28 mars 1997 inclusivement. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

4 ÉPREUVES D'ADMISSION (SUITE)

DÉPÔT DES DOSSIERS POUR PROGRAMMES EN ARTS VISUELS

Vous devez déposer votre dossier visuel entre le 3 et le 14 mars 1997 inclusivement, au module d'Arts visuels situé au pavillon Judith-Jasmin, local J-4050
tél. : (514) 987-3000
poste 3665. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

Exemple de question posée lors du questionnaire :
«Faites la critique d'une pièce de théâtre que vous avez vue récemment.»

Exemple de question posée lors de l'entrevue :
«Expliquez les raisons qui vous incitent à faire une carrière en théâtre.»

BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS	
Cheminement Création	7923
Cheminement Enseignement des arts plastiques	7927

Toutes les candidates, tous les candidats qui postulent au baccalauréat et qui proviennent d'un établissement d'études collégiales doivent avoir réussi les cours suivants : Bloc 10.6 : Arts plastiques 122-90, 232-90, 112-91, 212-91, 312-91, 412-91 et deux cours d'esthétique et d'histoire de l'art ou leur équivalent.

Si vous êtes cégépienne, cégépien et que vous poursuivez les cours du diplôme d'études collégiales en arts plastiques (500.04) ou que vous êtes détentrice, détenteur de ce diplôme, vous n'avez pas à présenter un dossier visuel. Votre dossier sera évalué selon vos résultats scolaires :

Cote de rendement générale	30%
Cote de rendement en arts plastiques	70%

Si vous êtes cégépienne, cégépien et que vous poursuivez les cours d'un autre programme (avec bloc d'exigences 10.6), que vous êtes détentrice, détenteur de cet autre diplôme, ou si vous êtes admissible en vertu de l'expérience pertinente (âgée, âgé d'au moins 21 ans) ou de cours universitaires, vous devez déposer un dossier visuel. Ce dossier doit contenir une trentaine de diapositives (35 mm) en couleurs de vos travaux personnels en dessin, peinture et sculpture. Le dossier visuel doit faire la démonstration d'une formation générale de base en arts plastiques et/ou en arts visuels. Les diapositives doivent être présentées dans des feuilles translucides, identifiées (nom et prénom, date de naissance: jour/mois/année) et numérotées (1 à 30). Une description (date, titre, médium et format) de chacune des diapositives doit être faite sur une feuille présentée en annexe.

TOUTE AUTRE FORME DE PRÉSENTATION SERA REFUSÉE.

CERTIFICATS EN ARTS VISUELS	
Arts d'impression	4161
Peinture	4159
Sculpture	4160

Toutes les candidates, tous les candidats qui postulent à l'un de ces programmes et qui proviennent d'un établissement d'études collégiales doivent être détentrices, détenteurs ou en voie d'obtenir un diplôme d'études collégiales professionnel et posséder une formation de base en arts plastiques correspondant à celle d'étudiants de la deuxième année du baccalauréat en arts visuels.

Le dossier visuel doit contenir une trentaine de diapositives (35 mm) en couleurs de vos travaux personnels en dessin et dans la discipline correspondant au certificat choisi. Les diapositives doivent être présentées dans des feuilles translucides, identifiées (nom et prénom, date de naissance: jour/ mois/ année) et numérotées (1 à 30). Une description (date, titre, médium et format) de chacune des diapositives doit être faite sur une feuille présentée en annexe.

TOUTE AUTRE FORME DE PRÉSENTATION SERA REFUSÉE.

DÉPÔT DES DOSSIERS VISUELS (voir en marge) ET CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LE BACCALAURÉAT ET LES CERTIFICATS EN ARTS VISUELS

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir déposer votre dossier visuel, vous devez le faire parvenir par la poste, en respectant les dates mentionnées ci-dessus, à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Module d'Arts visuels
405, rue Sainte-Catherine Est
Local J-4050
C.P. 8888, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3P8

Comme le module ne s'engage pas à réexaminer les dossiers visuels reçus, vous devez reprendre le vôtre au plus tard trois semaines après la réception de la décision relative à votre demande d'admission, sans quoi il sera détruit.

Les critères d'évaluation des travaux sont les suivants :

- aptitudes à l'articulation du langage visuel;
- originalité des propositions;
- qualité des réalisations.

4 ÉPREUVES D'ADMISSION (SUITE)

Le module d'arts visuels offre aux candidates, candidats devant présenter un dossier visuel aux fins d'admission, la possibilité d'assister à une rencontre d'information en vue de sa préparation.

Cette rencontre se tiendra au cours du mois de février 1997. Vous devez téléphoner au module d'arts visuels (514) 987-3000 poste 3665, afin de procéder à votre inscription à cette rencontre.

5 LES RÉPONSES POSSIBLES

Pour chaque programme demandé, vous recevrez l'une des réponses suivantes :

Admission définitive

Le Service de l'admission vous fait parvenir une offre définitive dès qu'il a la preuve que vous remplissez les conditions d'admission. La, le responsable du programme concerné vous convoquera à votre inscription (choix de cours).

Admission conditionnelle

Le Service de l'admission vous fait une offre conditionnelle s'il n'a pas la preuve que vous remplissez toutes les conditions exigées par la politique d'admission du programme choisi. La, le responsable du programme concerné vous convoquera à votre inscription (choix de cours). Toutefois, vous devrez satisfaire à une ou à plusieurs exigence(s) dans le(s) délai(s) prescrit(s) (voir les sections 7 et 8). Dès que le Service de l'admission aura la preuve que la(les) condition(s) d'admission est(ont) remplie(s), vous recevrez un avis d'admission définitive.

Décision différée

Le Service de l'admission rend une décision différée lorsqu'il ne peut se prononcer définitivement sur votre demande d'admission. Une décision sera rendue lorsque le Service de l'admission aura reçu les informations manquantes. Notez que, si un délai pour fournir des documents est imposé, vous devez le respecter; à l'échéance de ce délai, si les pièces manquantes n'ont toujours pas été reçues, un refus pour dossier incomplet pourra être prononcé.

Liste d'attente

Dans le cas des programmes contingentés, votre candidature peut être mise en attente: un rang vous est alors attribué. Si le nombre de désistements le permet, vous recevrez une offre d'admission définitive ou conditionnelle, selon l'état de votre dossier.

Refus

Le Service de l'admission vous fera connaître la ou les raison(s) du refus.

ESSENTIEL

L'offre d'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription à la session pour laquelle elle a été prononcée. La personne qui ne s'inscrit pas ou qui annule tous ses cours lors de la première session, pendant la période de modification de choix de cours (durant les six premiers jours de la session), doit refaire une demande d'admission et satisfaire aux exigences du programme concerné.

6 VOTRE RÉPONSE D'ADMISSION

Vous n'avez pas à répondre à l'offre d'admission. Vous recevrez, joints à l'offre d'admission ou sous pli séparé, les

documents nécessaires pour effectuer votre choix de cours.

Si vous êtes admissible en vertu d'études collégiales :

Si vous n'avez pas terminé vos études collégiales, vous pouvez être admise, admis sous condition de satisfaire aux exigences suivantes :

- avant le début de la première session, vous devez avoir réussi tous les cours de niveau collégial requis pour l'obtention de votre diplôme d'études collégiales.

AUCUN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE NE VOUS SERA ACCORDÉ POUR REMPLIR CETTE CONDITION À PARTIR DE LA SESSION D'AUTOMNE 1997. Si vous êtes étudiante régulière, étudiant régulier dans un établissement d'enseignement collégial, celui-ci se chargera de faire parvenir au Service de l'admission la preuve que votre DEC est terminé.

Si vous êtes admissible en vertu de l'expérience pertinente :

Si vous êtes admise, admis à un programme en vertu de l'expérience pertinente et que votre préparation est jugée inadéquate, des cours d'appoint (six crédits au maximum) peuvent vous être imposés et doivent être réussis dans les délais prescrits (voir section 8). Ces cours ne font pas partie du programme.

Si vous avez déjà poursuivi des études universitaires :

Si vous n'avez pas terminé le programme d'études auquel vous étiez inscrite, inscrit au moment du dépôt de votre demande

d'admission (et que la réussite de celui-ci constitue l'une des conditions d'admission au programme choisi), vous pouvez être admise, admis à condition qu'il ne vous reste pas plus de neuf crédits à obtenir pour terminer ce programme. Consultez la section 8 pour connaître le délai accordé.

Vous voudrez bien noter que l'UQAM se réserve le droit d'accorder ou non des équivalences pour les cours de niveau universitaire suivis à l'UQAM dans un programme régulier, dans une autre constituante de l'Université du Québec ou dans une autre université. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, informez-vous auprès de la, du responsable du programme pour lequel vous avez présenté une demande d'admission.

Si votre admission est conditionnelle à la réussite d'un test de français :

Si vous êtes étudiante régulière, étudiant régulier dans un établissement d'enseignement collégial, la décision sera modifiée lorsque le Service de l'admission recevra le résultat obtenu au test de français du ministère de l'Éducation que vous devez passer dans l'établissement où vous étudiez. Les autres personnes recevront, au moment opportun, une lettre de convocation précisant la date, le lieu et l'heure de la séance de passation du test.

L'UQAM accordera une seule fois, pour une même condition, et ce, quel que soit le programme, le délai maximal d'un an ou celui de la réussite de la moitié des crédits du programme.

Si les cours exigés comme condition d'admission sont suivis à l'extérieur de l'UQAM (université), vous devez vous-même faire

la preuve que vous répondez aux exigences à la fin du délai prescrit, en demandant à l'institution où vous avez suivi ces cours de transmettre au Service de l'admission de l'UQAM une copie officielle de votre relevé de notes.

Programmes de premier cycle offerts à l'UQAM en 1997 :

Baccalauréats

Administration*	7764	A-H	55 \$	Histoire*	7758	A-H	55 \$
Animation culturelle	7782	A-H	55 \$	Histoire de l'art	7775	A-H	55 \$
Art dramatique :				Informatique de gestion*	7916	A-H	60 \$
- jeu	7736	A	60 \$	Information scolaire et professionnelle*	7744	A	60 \$
- scénographie	7788	A	60 \$	Mathématiques	7721	A-H	55 \$
- critique/dramaturgie	7794	A	60 \$	- concentration actuariat	7723	A-H	55 \$
- enseignement	7905	A	60 \$	Microélectronique	7874	A-H	55 \$
Arts visuels* :				Musique :			
- concentration création*	7923	A	60 \$	- concentration Enseignement collectif ²	7902	A	60 \$
- concentration enseignement*	7927	A	60 \$	- concentration Histoire de la musique et musicologie ²	7897	A	60 \$
Biochimie	7008	A-H	55 \$	- concentration Interprétation ²	7899	A	60 \$
Biologie	7705	A-H	55 \$	- concentration Interprétation musique populaire ²	7898	A	60 \$
Biologie en apprentissage par problèmes*	7013	A	55 \$	- concentration Musicothérapie*	7901	A	60 \$
Chimie	7726	A-H	55 \$	Philosophie	7796	A-H	55 \$
Communication*	7731	A	60 \$	Physique	7724	A-H	55 \$
- profil Journalisme*	7732	A	60 \$	Psychologie*	7733	A	60 \$
- profil relations publiques*	7031	A	60 \$	Psychosociologie de la communication*	7824	A	55 \$
Comptabilité de management*	7844	A-H	55 \$	Religiologie	7847	A-H	55 \$
Danse	7022	A	60 \$	Science, technologie et société	7871	A	55 \$
Design de l'environnement*	7004	A	60 \$	Sciences comptables*	7766	A-H	55 \$
Design graphique*	7779	A	60 \$	Sciences du langage	7939	A	60 \$
Économique	7754	A-H	55 \$	Sciences juridiques*	7018	A	60 \$
Éducation préscolaire et en enseignement primaire :				Sciences politiques	7760	A-H	55 \$
- Formation initiale*	7993	A	60 \$	Sexologie*	7809	A	60 \$
- Perfectionnement	7994	A-H	55 \$	Sociologie	7922	A-H	55 \$
Enseignement secondaire :				Travail social*	7798	A	60 \$
- concentration Formation religieuse et morale*	7952	A	55 \$	Urbanisme*	7828	A-H	55 \$
- concentration Français langue première*	7951	A	55 \$	Certificats			
- concentration Mathématiques*	7954	A	55 \$	Adaptation scolaire et sociale	4203	A-H	55 \$
- concentration Sciences*	7955	A	55 \$	Administration	4122	A-H	50 \$
- concentration Sciences humaines*	7953	A	55 \$	Administration de services (spécialisé) :			
Enseignement en activité physique*	7738	A	60 \$	- Général	4480	A-H	50 \$
Enseignement en adaptation scolaire et sociale :				- Coopérative	4495	A-H	50 \$
- Formation initiale*	7858	A	60 \$	Administration des services publics	4205	A-H	50 \$
- Perfectionnement	7856	A-H	55 \$	Affaires immobilières (général)	4455	A-H	50 \$
Enseignement en formation professionnelle	7913	A-H	55 \$	Alphabétisation	4260	A-H	55 \$
Enseignement des langues secondes :				Animation culturelle	4154	A-H	50 \$
- option Anglais*	7948	A	60 \$	Analyse chimique	4280	A-H	50 \$
- option Français*	7918	A	60 \$	Analyse financière	4207	A-H	50 \$
Études littéraires	7801	A-H	55 \$	Arts d'impression*	4161	A	55 \$
Géographie	7756	A-H	55 \$	Arts plastiques	4204	A-H	50 \$
Géographie physique	7730	A-H	55 \$	Assurance et intervention financière :			
Géologie	7728	A-H	55 \$	- concentration Assurance de personnes et planification financière	4451	A-H	50 \$
Gestion des ressources humaines*	7002	A	55 \$	- concentration Expertise de sinistres en assurance de dommages	4453	A-H	50 \$
Gestion du tourisme et de l'hôtellerie*	7734	A	60 \$	- concentration Gestion des risques et courtage d'assurance de dommages	4452	A-H	50 \$
- concentration Gestion hôtelière et de restauration*	7735	A	60 \$	Commerce international	4423	A-H	50 \$
Gestion et design de la mode :				Communication*	4214	A	55 \$
- concentration Commercialisation de la mode*	7774	A	60 \$	Comptabilité générale	4227	A-H	50 \$
- concentration Design et stylisme de mode*	7771	A	60 \$	Création littéraire	4289	A-H	55 \$
- concentration Gestion industrielle de la mode*	7776	A	60 \$	Développement de logiciels	4326	A-H	50 \$
				Droit social et du travail*	4290	A	55 \$
				Écologie	4201	A-H	50 \$
				Économique	4114	A-H	50 \$
				Éducation en milieu de garde	4334	A-H	50 \$

LES DATES LIMITES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES FIGURENT AU VERSO DU PRÉSENT DOCUMENT

* Programmes contingentés

¹ Programmes offerts à des groupes hors campus seulement

² Date limite des demandes d'admission : 1er mars

Veillez inscrire le(s) titre(s) et le(s) code(s) du(des) programme(s) choisi(s) dans les espaces appropriés sur le formulaire ainsi que sur l'enveloppe.

A
Programmes offerts à la session d'automne 1997 seulement.

A-H
Programmes offerts aux sessions d'hiver 1997 et d'automne 1997.

9 LISTE DES PROGRAMMES (SUITE)

Programmes de certificat offerts à temps partiel seulement dans les centres d'études universitaires

(N) Lanaudière 239, boul. J.A. Paré
Le Gardeur (Québec) J5Z 9Z7
Tél.: (514) 654-8768

Adaptation scolaire et sociale	N203	A-H	55 \$
Administration	N122	A-H	50 \$
Administration de services (spécialisé) :			
- Général	N480	A-H	50 \$
- Coopérative	N495	A-H	50 \$
Arts plastiques	N204	A-H	50 \$
Comptabilité générale	N227	A-H	50 \$
Enseignement de la formation personnelle et sociale	N294	A-H	50 \$
Gestion des ressources humaines I (Fondements)	N403	A-H	50 \$
Intervention psychosociale	N153	A-H	50 \$
Littérature de jeunesse	N309	A-H	55 \$

(L) Laval 3650, boul. Lévesque Ouest,
Laval (Québec) H7V 1E8
Tél.: (514) 682-1343

Administration	L122	A-H	50 \$
Administration de services (spécialisé) :			
- Général	L480	A-H	50 \$
- Coopérative	L495	A-H	50 \$
Administration des services publics	L205	A-H	50 \$
Arts plastiques	L204	A-H	50 \$
Comptabilité générale	L227	A-H	50 \$
Éducation en milieu de garde	L334	A-H	50 \$
Enseignement de la formation personnelle et sociale	L294	A-H	50 \$
Formateurs d'adultes en milieu scolaire	L178	A-H	55 \$
Gestion des ressources humaines I (Fondements)	L403	A-H	50 \$
Gestion informatisée	L208	A-H	50 \$
Intervention psychosociale	L153	A-H	50 \$
Sciences comptables	L138	A-H	50 \$

(S) Montérégie 320, boul. du Séminaire,
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 5K9
Tél.: (514) 349-6755 ou
1 800 363-9290

Administration	S122	A-H	50 \$
Administration de services (spécialisé) :			
- Général	S480	A-H	50 \$
- Coopérative	S495	A-H	50 \$
Arts plastiques	S204	A-H	50 \$
Comptabilité générale	S227	A-H	50 \$
Enseignement de la formation personnelle et sociale	S294	A-H	50 \$
Français écrit	S117	A-H	50 \$
Gestion des ressources humaines I (Fondements)	S403	A-H	50 \$
Intervention psychosociale	S153	A-H	50 \$
Littérature de jeunesse	S309	A-H	55 \$

Éducation interculturelle	4338	A-H	50 \$
Éducation morale	4176	A-H	50 \$
Éducation personnalisée pour les aînés-es	4392	A-H	50 \$
Enseignement des langues secondes :			
- option Anglais ²	4250	A	60 \$
- option Français ²	4409	A	60 \$
Enseignement de la formation personnelle et sociale ¹	4294	A-H	50 \$
Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire ¹	4235	A	50 \$
Enseignement en formation professionnelle	4461	A-H	50 \$
Formateurs d'adultes en milieu scolaire	4178	A-H	55 \$
Formateurs en milieu de travail	4430	A-H	50 \$
Français écrit	4117	A-H	50 \$
Français écrit pour non-francophones	4450	A-H	50 \$
Géographie physique	4266	A-H	50 \$
Géologie appliquée	4265	A-H	50 \$
Gérontologie sociale	4402	A-H	50 \$
Gestion des documents administratifs et des archives	4343	A-H	50 \$
Gestion des ressources humaines I (Fondements)	4403	A-H	50 \$
Gestion des ressources humaines II (Perspectives stratégiques et appro- fondissement des connaissances)	4404	A-H	50 \$
Gestion des services municipaux	4181	A-H	50 \$
Gestion informatisée	4208	A-H	50 \$
Immigration et relations interethniques	4375	A-H	50 \$
Informatique	4202	A-H	50 \$
Insertion sociale et professionnelle des jeunes	4308	A	50 \$
Interprétation visuelle (Gestuelle)	4393	A	55 \$
Interprétation visuelle (Orale)	4389	A	55 \$
Intervention éducative en milieu familial et communautaire	4364	A-H	50 \$
Intervention psychosociale	4153	A	50 \$
Littérature de jeunesse	4309	A-H	55 \$
Marketing	4206	A-H	50 \$
Méthodes quantitatives	4179	A-H	50 \$
Microprocesseurs	4236	A-H	50 \$
Peinture*	4159	A	55 \$
Scénarisation cinématographique	4327	A	50 \$
Sciences comptables	4138	A-H	50 \$
Sciences de l'environnement	4139	A-H	50 \$
Sciences et techniques de l'eau	4264	A-H	50 \$
Sciences sociales	4269	A-H	50 \$
Sculpture*	4160	A	55 \$
Télécommunications	4288	A-H	50 \$

Programmes courts			
Allemand	0124	A-H	50 \$
Anglais	0122	A-H	50 \$
Programme exécutif CMA (Comptabilité de management)	0195	A-H	50 \$
Enseignement des mathématiques au secondaire	0174	A-H	50 \$
Espagnol	0123	A-H	50 \$
Gestion du transport routier des marchandises*	0120	A	50 \$
Gestion hôtelière et de restauration*	0119	A	55 \$
Linguistique appliquée à l'étude de la grammaire	0173	A-H	55 \$

* Programmes
contingents

¹ Programmes offerts à
des groupes hors
campus seulement

² Date limite des
demandes d'admission :
1er mars

Si votre demande d'admission a été refusée, vous ne pouvez demander la révision de la décision du Service de l'admission que dans le cas où vous estimez que le processus d'admission et de sélection n'a pas été appliqué correctement. Cette demande de révision ne peut remettre en question l'évaluation du dossier faite par le Sous-comité d'admission et d'évaluation.

La démarche à entreprendre est la suivante :

1. Vous devez faire appel par écrit, en adressant votre demande à la directrice, au directeur du Service de l'admission dans les 10 jours ouvrables (le cachet de la poste en faisant foi) suivant la réception de la lettre vous communiquant la décision rendue; vous devez exposer avec précision les motifs qui justifient cette demande de révision.
2. L'enveloppe et la lettre doivent porter la mention : « Révision de la décision ».
3. Vos nom, prénom et date de naissance, ainsi que le titre du programme concerné doivent être clairement indiqués sur la lettre de demande de révision.
4. Aucune pièce additionnelle ne peut être jointe.

La demande de révision reçue dans les délais prescrits sera soumise au Comité d'appel du programme concerné. À la suite de la révision, le Service de l'admission vous transmettra la décision finale et exécutoire prise par ce comité.

Avant d'expédier votre demande d'admission...

Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions et joint toutes les pièces requises (reportez-vous à la section 2). Un dossier incomplet retarde le traitement de la demande d'admission et peut même entraîner un refus (reportez-vous à la section 5, Décision différée). Dans le cas de pièces à venir (attestations d'expérience provenant d'un endroit éloigné, etc.), veuillez en aviser le Service de l'admission, par écrit, au moment de la présentation de votre demande. Vos nom, prénom et date de naissance doivent être clairement indiqués sur chaque pièce envoyée sous pli séparé. Le Service de l'admission vous rappelle que la décision sera rendue uniquement en fonction des pièces fournies.

ATTENTION

Le Service de l'admission vous recommande fortement de conserver le présent document, à des fins de consultation ultérieure.

DÉCLARATION D'OPPOSITION

Par la présente, je m'oppose à la transmission, le cas échéant, de mon adresse, de mon numéro de téléphone, de ma date de naissance, de l'identification de mon programme ou de mon statut.

- (cochez)
- a à une association étudiante reconnue par l'UQAM, aux fins de permettre à cette association de communiquer avec moi;
 - b aux Services à la vie étudiante, aux fins de constitution d'un répertoire électronique des étudiantes, des étudiants de l'UQAM;
 - c à un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, ou à une entreprise, à des fins de recrutement de candidates, candidats en vue d'une offre d'emploi ou de diffusion d'information non commerciale;
 - d au collège où j'ai terminé mes études, à des fins statistiques;
 - e à une corporation ou un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;

- f à l'Association des diplômées, diplômés de l'UQAM, aux fins de lui permettre de communiquer avec moi;
- g dans le cas des étudiantes non québécoises, étudiants non québécois, au gouvernement canadien, au gouvernement du Québec, à l'organisme subventionnaire ou aux représentantes accréditées, représentants accrédités du gouvernement en cause, aux fins de confirmer mon statut;

et, outre les renseignements indiqués ci-dessus;

- h à un organisme subventionnaire, aux fins de repérage de candidates, candidats à l'attribution d'une bourse ou de confirmation de mon régime d'études;
- i à une chercheuse, un chercheur, membre de l'UQAM, aux fins d'une recherche nécessaire à la poursuite de ses travaux, tout autre renseignement d'identité nécessaire à l'objet de la recherche.

Ne pas
remplir s'il
n'y a pas
d'opposition

Dates limites de présentation des demandes d'admission à l'UQAM

SESSION D'HIVER 1997

1ER NOVEMBRE 1996

Temps complet et temps partiel

Tous les programmes

SESSION D'AUTOMNE 1997 1ER MARS 1997

Temps complet

Tous les programmes

Temps partiel

programmes contingentés

- certificat en enseignement des langues secondes
- baccalauréat en musique

1ER AOÛT 1997

Temps partiel

programmes non contingentés